

Commission des féminines Jeunes et seniors

PV N°2 DU 29 Octobre 2021

Présents : Espeut Sandra, Galinier Ludovic, Perramond François, Girard Axelle, Pascarel Jean-Luc, Pilain Eva, Pistre Virginie
Excusé : Bandiera Alexandre

Application de l'article 73.2 des Règlements Généraux

La commission prend acte de la décision du Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie du 11 Septembre 2021 publié le 14/10/2021 laissant libre choix aux Districts d'appliquer les dispositions de l'article 73.2 :

La commission des féminines propose donc après validation du Comité Directeur du District d'autoriser :

- 3 joueuses U17F maximum à évoluer en catégorie Senior F
- 3 joueuses U16F maximum à évoluer en catégorie Senior F

La commission rappelle que la participation de ces joueuses en catégorie Senior F est soumise à une autorisation de double surclassement délivrée par un médecin fédéral.

La Présidente
Mme Sandra Espeut

